

COTE D'IVOIRE Identification de la Population et Recensement Electoral	Processus de validation de la liste électorale provisoire Prise en compte des décisions sur les réclamations MODE OPERATOIRE	13/01/2010
--	--	------------

### 3. DESCRIPTION DU MODE OPERATOIRE DE PRISE EN COMPTE DES DECISIONS SUR LES RECLAMATIONS

Le Mode Opérateur de Prise en Compte des Décisions sur les Réclamations se décompose selon les étapes successives suivantes :

→ **Etape préalable**

Les rapports de synthèse, comprenant l'intégralité des décisions prises sur les réclamations de radiation et d'inscription par les Comités de Suivi, ainsi que les dossiers de réclamation correspondants (fiche de réclamation et pièces jointes), et les rapports de synthèse des corrections de Centre de Collecte, sont rassemblés dans leurs Centres de Coordination de rattachement, au nombre de 70.

→ **Etape 1**

Les décisions de radiation, les décisions d'inscription et les corrections de Centre de Collecte figurant sur les rapports de synthèse rassemblés sont intégralement saisies électroniquement pour prise en compte grâce à un système informatique dédié dans chaque Centre de Coordination. Les dossiers relatifs à ces décisions peuvent être éventuellement consultés pour vérification avant saisie. La consultation ne sera pas systématique par souci de réduction des délais de prise en compte.

→ **Etape 2**

A l'issue de la saisie informatique de l'intégralité des décisions dans un Centre de Coordination, un rapport informatique est émis, appelé « Rapport de Validation » listant de manière exhaustive toutes les saisies effectuées (radiations, inscriptions et corrections de Centre de Collecte). Ce rapport est imprimé et signé par toutes les structures pour validation des saisies.

→ **Etape 3**

Les données issues des systèmes informatiques de saisie dans chaque Centre de Coordination sont collectées et consolidées au Site Central. Leur cohérence est vérifiée avec les informations figurant sur les Rapports de Validation signés par les structures.

→ **Etape 4**

La liste électorale définitive est constituée sur la base des données consolidées.

Phase de saisie dans les 70 Centres de Coordination

Phase de consolidation informatique au Site Central

Il est important de noter que toutes les structures, à savoir la CEI, la CNSI, l'INS, l'ONI et Sagem Sécurité, sont présentes dans les Centres de Coordination pendant toute la phase de saisie dans les Centres de Coordination (étapes 1 et 2).




F.R.

BDE

HM

COTE D'IVOIRE Identification de la Population et Recensement Electoral	Processus de validation de la liste électorale provisoire Prise en compte des décisions sur les réclamations MODE OPERATOIRE	13/01/2010
--	--	------------

#### 4. TACHES ET RESPONSABILITES DES STRUCTURES

Ce chapitre décrit les tâches et les responsabilités de chaque structure dans le Mode Opérateur de Prise en Compte des Décisions sur les Réclamations.

##### La CEI :

- est représentée dans les Centres de Coordination pendant toute la durée des étapes 1 et 2,
- collecte et rassemble les dossiers de réclamation dans les Centres de Coordination,
- met à disposition des Comités de Suivi ces dossiers de réclamation, dans le cadre du traitement des décisions à prendre en compte sur les réclamations,
- collecte et rassemble dans les Centres de Coordination tous les rapports de synthèse servant de support à l'opération de saisie (radiations, inscriptions et corrections de Centre de Collecte),
- met à disposition ces rapports aux structures en charge de la saisie et s'assure en tant que structure de supervision et de contrôle du volet électoral du processus que les rapports sont effectivement pris en compte,
- préside les Comités de Suivi,
- contrôle et supervise les opérations de saisie, et plus généralement les activités dans les Centres de Coordination,
- imprime et signe les Rapports de Validation,
- s'assure que les Centres de Coordination sont fonctionnels pendant toute la période de saisie informatique jusqu'à l'émission des Rapports de Validation,
- maintient l'ordre, la sécurité et le respect des procédures dans les Centres de Coordination.

##### La CNSI :

- est représentée dans les Centres de Coordination pendant toute la durée des étapes 1 et 2,
- contrôle et supervise les opérations de saisie dans les Centres de Coordination,
- assure le secrétariat des Comités de Suivi,
- assiste la CEI dans le traitement des décisions sur les réclamations sur le volet Identification,
- signe les Rapports de Validation.

##### L'ONI :

- est représentée dans les Centres de Coordination pendant toute la durée des étapes 1 et 2,
- assiste la CEI sur les aspects techniques du traitement des décisions sur les réclamations sur le volet Identification,
- signe les Rapports de Validation.

##### L'INS :

- est représentée dans les Centres de Coordination pendant toute la durée des étapes 1 et 2,
- assiste la CEI sur les aspects techniques du traitement des décisions sur les réclamations sur le volet Electoral,
- prend en charge en collaboration avec Sagem Sécurité les opérations de saisie informatique et de consolidation des données,
- signe les Rapports de Validation.

##### Sagem Sécurité :

- est représentée dans les Centres de Coordination pendant toute la durée des étapes 1 et 2,
- fournit, administre et maintient opérationnels pendant ces deux étapes les systèmes informatiques de saisie des décisions sur les réclamations et de génération des Rapports de Validation. Les équipements informatiques utilisés seront ceux déjà présents dans les Centres de Coordination et précédemment utilisés pour les traitements informatiques préalables à la constitution de la liste électorale provisoire,
- prend en charge en collaboration avec l'INS les opérations de saisie informatique et de consolidation des données,
- génère les Rapports de Validation sous format électronique et les remet à la CEI sur CD,
- signe les Rapports de Validation.




F.R.

B&E

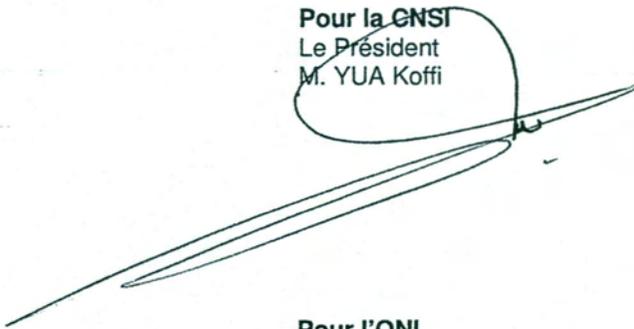
M7

<p>COTE D'IVOIRE          Identification de la Population et          Recensement Electoral</p>	<p>Processus de validation de la liste électorale provisoire          Prise en compte des décisions sur les réclamations          MODE OPERATOIRE</p>	<p>13/01/2010</p>
---	---	-------------------

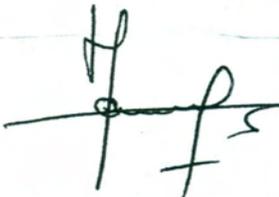
**Pour la CEI**  
 Le Président  
 M. MAMBE Robert-Beugré



**Pour la CNSI**  
 Le Président  
 M. YUA Koffi



**Pour l'INS**  
 Le Directeur Général  
 M. MELEU Mathieu



**Pour l'ONI**  
 Le Directeur Général  
 M. DJOBO ESSO Benjamin



**Pour Sagem Sécurité**  
 Le Chef de Programme Adjoint  
 M. ROUAUD Fabien



**Pour la Primature**  
 Le Directeur de Cabinet Adjoint  
 M. KOFFI Koffi Paul



Fait à Abidjan, le 14 JAN. 2010